



BESANÇON, le 21 mai 2015

Madame Claude BREVAN  
Présidente de la Commission particulière du débat public  
Débat public Center Parcs Poligny  
75342 PARIS Cedex 07

**Objet :** Projet de Domaine Center Parcs à Poligny – Débat public – Avis des Communes forestières

Madame la Présidente,

Dans le cadre du débat public organisé du 20 avril au 20 juillet 2015 sur le projet de création d'un domaine Center Parcs à Poligny dans le Jura, nous tenions à vous adresser l'avis de l'Union régionale des Communes forestières de Franche-Comté et de l'Association des Communes forestières du Jura.

En Franche-Comté, la forêt couvre près de la moitié de l'espace régional. Cette forêt est majoritairement publique (55%). La forêt communale avec ses 345 000 ha représente plus de 48% de la forêt comtoise. Sur les 1 785 communes de Franche-Comté, 1 740 (97%) sont propriétaires d'une forêt. Comme la forêt domaniale (6% de la forêt comtoise), les forêts communales bénéficient du régime forestier mis en œuvre par l'ONF. Chaque forêt communale est gérée en application d'un aménagement forestier élaboré par l'ONF, validé par le conseil municipal et arrêté par le préfet de Région. Dans le respect de la multifonctionnalité, l'aménagement détermine sur 20 ans, les objectifs de gestion et un plan d'actions composé d'un programme de travaux et d'un programme de coupes. Par l'application du régime forestier, les forêts publiques comtoises qui, par l'ONF, font l'objet d'une gestion durable rigoureuse permettant une récolte de bois proche de l'accroissement naturel, mettent sur le marché 70 % du bois récolté en Franche-Comté (10% proviennent des forêts domaniales et 60% des forêts communales). Ainsi, le développement de la filière Forêt-Bois - 5<sup>e</sup> filière économique comtoise - dépend fortement des décisions annuelles des conseils municipaux en charge du patrimoine forestier communal.

Dans la dimension économique de projet de Domaine Center Parcs à Poligny, nous voulons mettre en avant deux points que nous jugeons très positifs : la recherche d'entreprises locales pour le chantier avec la possibilité de recourir à du bois local dans la construction et la possibilité d'une chaufferie bois approvisionnée par des circuits de proximité. Nous souhaitons ardemment que ces deux solutions soient retenues et nous nous associons totalement aux travaux que mène actuellement notre interprofession, l'ADIB pour les concrétiser ; la forêt communale pouvant fournir des bois pour la construction et du bois énergie pour la chaufferie.

Par ailleurs, son implantation envisagée en forêt communale de Poligny montre combien le patrimoine forestier de la Franche-Comté est un élément déterminant de son identité. Toutefois, à ce sujet et pour faire écho à des points abordés lors de réunions publiques, l'emplacement envisagé dans une forêt résineuse de forte production appelle deux observations de notre part :

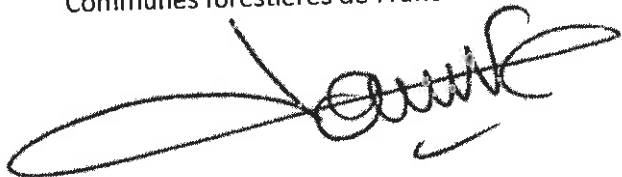
- Les sapins et les épicéas, notamment lorsque le peuplement est adulte, peuvent se renverser lors de tempêtes ou d'orages. Une forte densité de cottages et d'équipements dans un peuplement mur de résineux peut exposer la clientèle touristique et les employés en cas de chute d'arbres.
- Les forêts résineuses sont importantes pour répondre aux besoins croissants en bois construction alors que les surfaces de production sont insuffisantes. C'est pourquoi nous jugeons dommage d'extraire ces 150 hectares à fort potentiel de production du massif résineux comtois.

.../...

En conséquence et pour ne pas dénaturer ce projet que nous jugeons très positif, nous proposons que soit rechercher dans la forêt communale de Poligny un site qui atténue ces deux observations.

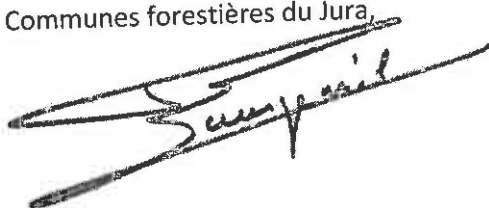
Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de toute notre considération.

Le Président de l'Union régionale des  
Communes forestières de Franche-Comté



Jacky FAVRET

Le Président de l'Association départementale  
des Communes forestières du Jura,



Michel BOURGEOIS